

DANS LA SOCIÉTÉ SOCIALISTE, LE SYNDICAT DOIT RESTER AUTONOME PAR RAPPORT À L'ÉTAT

Selon la direction de la CGT, le rôle du syndicat ne se limitera pas à la défense des intérêts des travailleurs. Le syndicat participera directement à l'élaboration du plan au niveau national. Il sera représenté dans toutes les instances compétentes, et jusque dans les conseils d'administration par le biais des représentants élus des travailleurs dans les conditions précédemment définies.

Les syndicats se comporteront, écrit Krasucki « *non pas comme des opposants, ce qui n'a pas de sens, mais comme des participants ayant des préoccupations particulières* ». Voilà qui situe précisément les limites de la défense des intérêts des travailleurs. Les fautes, les erreurs des gestionnaires ne peuvent être qu'individuelles. Que l'orientation générale du plan puisse aller contre les aspirations et les intérêts des travailleurs, ou d'un secteur de la classe ouvrière, ne vient pas à l'idée de Krasucki et de ses collègues. En aucun cas, il ne peut être question de remettre le plan en cause ; au contraire, le syndicat participera au contrôle de son application.

Et Krasucki se sent même, d'une certaine façon, l'humeur revendicative, puisqu'il ajoute : « *Serait-il en outre a priori illégitime d'envisager que les syndicats aient une représentation directe dans les conseils d'administration ?* » Ma foi, pourquoi pas. Les représentants syndicaux peuvent accaparer quelques sièges de plus. Ça ne changera pas grand chose au fonctionnement du système, d'où sont totalement exclus les travailleurs, sinon pour produire dans des conditions et pour des buts sur lesquels ils ne sont pas appelés à se prononcer.

Bien pire, cela ne ferait qu'accentuer la coupure entre travailleurs et syndicat, et affirmer ce dernier comme agent d'application des décisions centrales :

« *Les travailleurs critiquaient les syndicats, parce qu'ils acceptent des conceptions et des pratiques économiques éloignées des réalités, ne résolvant nullement les problèmes économiques et sociaux du pays, mais portant préjudice à la vie individuelle quotidienne des travailleurs.*

Les opinions, suggestions, revendications, que nous adressaient les travailleurs n'étaient pas prises en compte.

De nombreuses erreurs en matière de planification amenaient des dépassements de dépenses dans les entreprises.

Les syndicats n'empêchaient pas qu'on fasse supporter ces dépassements aux crédits sociaux et même aux gains directs des travailleurs.

Sous la pression des nécessités économiques, le conseil central des syndicats se laissait aller à ne travailler que pour la production, en délaissant les domaines sociaux et culturels ». Cette citation est extraite du rapport et décisions du plénum des syndicats polonais des 24 et 25 février 1971.

La haute bureaucratie syndicale a formulé cette autocritique devant une situation de fait : les ouvriers polonais avaient créé leurs propres organismes démocratiques de défense et de lutte : les comités de grève, et le mouvement avait échappé totalement aux syndicats. Comment les ouvriers des chantiers de la Baltique en étaient-ils arrivés là ? Edmond Baluka, président du comité de grève de Sczcecin l'expliquait à la VO :

« *Tout se serait passé dans le calme et l'ordre si on avait répondu à notre demande. Devant le siège du parti, nous attendions que quelqu'un vienne discuter avec nous. On voulait parler, on voulait entendre des*